

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de la Paroisse de Saint-Louis-de-Gonzague tenue le jeudi 20 juin 2024 à 19 h 30 à la salle du conseil située au 3^e étage du 140, rue Principale à Saint-Louis-de-Gonzague.

Sont présents à cette séance les membres du conseil Julie Baillargeon, Christian Brault, Mathieu Gagné, Mélanie Genesse, Paul Lavallière, Jean-François Poirier sous la présidence de monsieur le maire, Yves Daoust, formant quorum.

Est également présente Mme Dany Michaud, directrice générale et greffière-trésorière.

Les avis de convocation de la présente séance ont été dûment signifiés conformément à la Loi.

24-06-115 OUVERTURE DE LA SÉANCE

Il est proposé par M. Paul Lavallière
Appuyé par Mme Mélanie Genesse
Et unanimement résolu

Que la séance soit ouverte.

ADOPTÉ

24-06-116 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Les membres du Conseil prennent connaissance de l'ordre du jour préparé pour la séance ordinaire du 20 juin 2024.

Il est proposé par Mme Julie Baillargeon
Appuyé par M. Mathieu Gagné
Et unanimement résolu

Que le Conseil de la Municipalité de la Paroisse de Saint-Louis-de-Gonzague adopte l'ordre du jour tel que préparé, en y ajoutant les points **5.1, 6.9, 9.2, 10.1 et 10.2**, à savoir :

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Approbation et suivi du procès-verbal de la séance ordinaire du 14 mai 2024
4. Période de questions / intervenants
5. Urbanisme / Environnement
 - 5.1 Presbytère / Travaux d'aménagement aire de stationnement – Octroi de contrat**
6. Administration générale / Finances / Greffe
 - 6.1 Comptes à payer
 - 6.2 Faits saillants du rapport financier 2023 – Dépôt
 - 6.3 Programme d'aide à la voirie locale / Projets particuliers d'amélioration par circonscription électorale (PPA-CE) – Reddition de compte dossier TJV76398-70035(16)-20240422-007
 - 6.4 Programme d'aide à la voirie locale / Projets particuliers d'amélioration d'envergure ou supramunicipaux (PPA-ES) – Reddition de compte dossier FUQ44789-70035(16)-20240422-007
 - 6.5 Tarification pour l'échantillonnage des eaux usées / Abattoirs – Approbation
 - 6.6 Loi 25 / Politique de gouvernance en matière de renseignements personnels – Adoption
 - 6.7 Ouvrier / Travaux publics – Autorisation d'embauche
 - 6.8 Projet de kiosque de fruits et légumes – Autorisation
 - 6.9 Municipalité de Saint-Étienne-de-Beauharnois / Offre de services RH – Tarification**
7. Loisirs et vie communautaire
8. Travaux publics / Voirie
 - 8.1 Surveillance travaux rue du Pont – Octroi de contrat
9. Sécurité incendie / Sécurité publique et civile
 - 9.1 PRACIM / Addenda n°1 entente numéro 2030458 – Autorisation de signature
 - 9.2 Embauche d'un pompier – M. David Bergeron-Demers**

10. Varia

10.1 Révision de la Loi sur la fiscalité municipale pour les taxes de la Sûreté du Québec – Appui

10.2 Société d'histoire de Saint-Louis-de-Gonzague / Demande de fonds – Autorisation

11. Levée de la séance

ADOPTÉ

24-06-117 APPROBATION ET SUIVI DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 14 MAI 2024

Il est proposé par M. Christian Brault
Appuyé par Mme Mélanie Genesse
Et unanimement résolu

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 14 mai 2024, tel que déposé.

ADOPTÉ

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'est adressée aux membres du Conseil.

URBANISME / ENVIRONNEMENT

24-06-118 PRESBYTÈRE / TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT AIRE DE STATIONNEMENT – OCTROI DE CONTRAT

ATTENDU la nécessité d'aménager une aire de stationnement au presbytère pour les usagers de ce dernier ainsi que pour accéder au parc du Bosquet;

ATTENDU la résolution numéro 2023-12-247 autorisant la préparation de plans et devis pour l'aménagement du stationnement du presbytère;

ATTENDU que trois (3) entreprises ont été invitées à déposer une soumission;

ATTENDU que le plus bas soumissionnaire est l'entreprise Ali Excavation Inc. avec une soumission de 71 192.02 \$, taxes en sus;

En conséquence,

Il est proposé par M. Christian Brault
Appuyé par M. Mathieu Gagné
Et unanimement résolu

D'octroyer le contrat à l'entreprise Ali Excavation Inc., selon l'offre déposée.

D'autoriser la directrice générale et greffière-trésorière à signer, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague, tout document relatif à cet octroi de contrat, le cas échéant.

De financer ce projet via le règlement d'emprunt numéro 21-154.

ADOPTÉ

ADMINISTRATION GÉNÉRALE / FINANCES / GREFFE

24-06-119 COMPTES À PAYER

Il est proposé par M. Christian Brault
Appuyé par Mme Julie Baillargeon
Et unanimement résolu

Que la liste des comptes annexée aux présentes et totalisant un montant de 1 767 444.33 \$, soit approuvée.

ADOPTÉ

FAITS SAILLANTS DU RAPPORT FINANCIER 2023 – DÉPÔT

Conformément à l'article 176.2.2 du *Code municipal du Québec*, le maire fait rapport des faits saillants du rapport financier 2023 et du rapport du vérificateur externe. Ledit rapport est également déposé et doit être diffusé sur le territoire de la municipalité conformément aux modalités de diffusion déterminées par le conseil.

24-06-120 PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE / PROJETS PARTICULIERS D'AMÉLIORATION PAR CIRCONSCRIPTION ÉLECTORALE (PPA-CE) – REDDITION DE COMPTE DOSSIER TJV76398-70035(16)-20240422-007

ATTENDU que la Municipalité (Paroisse) de Saint-Louis-de-Gonzague a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

ATTENDU que le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL;

ATTENDU que les travaux ont été réalisés dans l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

ATTENDU que les travaux ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL;

ATTENDU que le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

ATTENDU que la transmission de la reddition de comptes des projets a été effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le **31 décembre 2024** de l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

ATTENDU que le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet;

ATTENDU que, si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce;

ATTENDU que les autres sources de financement des travaux ont été déclarées;

En conséquence,

Il est proposé par M. Jean-François Poirier
Appuyé par Mme Mélanie Genesse
Et unanimement résolu

Que le conseil de la Municipalité (Paroisse) de Saint-Louis-de-Gonzague approuve les dépenses d'un montant de 15 442 \$ relatives aux travaux d'amélioration et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports et de la Mobilité durable et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

ADOPTÉ

24-06-121 PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE / PROJETS PARTICULIERS D'AMÉLIORATION D'ENVERGURE OU SUPRAMUNICIPAUX (PPA-ES) – REDDITION DE COMPTE DOSSIER FUQ44789-70035(16)-20240422-007

ATTENDU que la Municipalité (Paroisse) de Saint-Louis-de-Gonzague a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

- ATTENDU** que le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL;
- ATTENDU** que la réalisation des travaux doit être terminée au plus tard à la fin de la troisième année civile à compter de la date de la lettre d'annonce du ministre;
- ATTENDU** que les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL;
- ATTENDU** que le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;
- ATTENDU** que la transmission de la reddition de comptes des projets doit être effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le **31 décembre à compter** de la troisième année civile de la date de la lettre d'annonce du ministre;
- ATTENDU** que le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet;
- ATTENDU** que, si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce;
- ATTENDU** que l'aide financière est allouée sur une période de trois années civiles, à compter de la date de la lettre d'annonce du ministre;
- ATTENDU** que l'aide financière est répartie en trois versements annuels correspondant au total des pièces justificatives reçues jusqu'à concurrence de :
- 1) 40 % de l'aide financière accordée, pour le premier versement;
 - 2) 80 % de l'aide financière accordée moins le premier versement, pour le deuxième versement;
 - 3) 100 % de l'aide financière accordée moins les deux premiers versements, pour le troisième versement;
- ATTENDU** que les travaux effectués après le troisième anniversaire de la lettre d'annonce ne sont pas admissibles;
- ATTENDU** que les autres sources de financement des travaux ont été déclarées;

En conséquence,

Il est proposé par M. Christian Brault
Appuyé par M. Jean-François Poirier
Et unanimement résolu

Que le conseil de la Municipalité (Paroisse) de Saint-Louis-de-Gonzague approuve les dépenses d'un montant de 266 188 \$ relatives aux travaux d'amélioration réalisés et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports et de la Mobilité durable et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

ADOPTÉ

24-06-122

TARIFICATION POUR L'ÉCHANTILLONNAGE DES EAUX USÉES / ABATTOIRS – APPROBATION

- ATTENDU** la signature, en 2017, d'ententes industrielles relatives au financement et à l'utilisation des ouvrages d'assainissement des eaux usées avec trois entreprises du territoire (Fermes Hudson Valley (CA) ULC, Boucherie B. Poirier et G & B Primeau et Fils);

ATTENDU que ces ententes stipulent que des échantillons doivent être prélevés pour analyse et soumis à la Municipalité, selon des modalités établies;

ATTENDU que les prélèvements des échantillons pour ces entreprises sont effectués par une ressource de la Municipalité;

ATTENDU qu'il y a lieu de réviser la tarification pour les prélèvements effectués, au coût de 300 \$ par échantillonnage;

En conséquence,

Il est proposé par M. Mathieu Gagné
Appuyé par Mme Mélanie Genesse
Et unanimement résolu

De fixer la tarification de l'échantillonnage des eaux usées, au coût de 300 \$ par échantillonnage, taxes en sus.

Que cette tarification soit effective à partir du 1^{er} août 2024.

ADOPTÉ

24-06-123 LOI 25 / POLITIQUE DE GOUVERNANCE EN MATIÈRE DE RENSEIGNEMENTS PERSONNELS – ADOPTION

ATTENDU que la Municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague est un organisme public assujéti à la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ chapitre A-2.1);

ATTENDU que conformément aux lois et règlements applicables, la Municipalité s'est engagée à protéger les renseignements personnels qu'elle collecte et traite dans le cadre de ses activités;

ATTENDU qu'afin de s'acquitter de ses obligations, il y a lieu d'établir une politique administrative en matière de protection des renseignements personnels.

En conséquence,

Il est proposé par Mme Julie Baillargeon
Appuyé par M. Christian Brault
Et unanimement résolu

D'adopter la *Politique administrative concernant les règles de gouvernance en matière de protection des renseignements personnels* de la Municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague, telle que déposée.

De publier cette Politique sur le site Internet municipal, tel qu'exigé par l'article 63.4 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels.

ADOPTÉ

24-06-124 OUVRIER / TRAVAUX PUBLICS – AUTORISATION D'EMBAUCHE

ATTENDU l'affichage d'un poste d'ouvrier permanent à temps plein au service des travaux publics;

ATTENDU que l'embauche de cette ressource est prévue au budget 2024;

ATTENDU que quatre (4) candidats ont été rencontrés en entrevue;

ATTENDU que M. Marco Viau, résident de Saint-Louis-de-Gonzague, répond aux exigences et critères d'embauche de ce poste;

ATTENDU l'entrée en fonction de M. Marco Viau le 17 juin 2024;

En conséquence,

Il est proposé par M. Jean-François Poirier
Appuyé par M. Christian Brault
Et unanimement résolu

De confirmer l'embauche de M. Marco Viau à titre d'ouvrier au service des travaux publics, selon la Politique de rémunération, de conditions et d'avantages des employés en vigueur.

D'autoriser la directrice générale et greffière-trésorière à préparer et à signer le contrat d'embauche.

ADOPTÉ

24-06-125 PROJET DE KIOSQUE DE FRUITS ET LÉGUMES – AUTORISATION

ATTENDU que la Municipalité a été approchée par *Les Jardins de Sarah-Emmanuelle* pour un projet d'aménagement d'un kiosque temporaire de vente de légumes et de fruits sur le terrain du 25, rue du Pont;

ATTENDU que le 25, rue du Pont est un terrain municipal;

ATTENDU qu'une autorisation par résolution est requise pour autoriser cet usage commercial;

En conséquence,

Il est proposé par Mme Mélanie Genesse
Appuyé par M. Paul Lavallière
Et unanimement résolu

D'autoriser *Les Jardins de Sarah-Emmanuelle* à aménager un kiosque temporaire de vente de légumes et de fruits sur le terrain municipal du 25, rue du Pont.

ADOPTÉ

24-06-126 MUNICIPALITÉ DE SAINT-ÉTIENNE-DE-BEAUHARNOIS / OFFRE DE SERVICES RH – TARIFICATION

ATTENDU que la Municipalité de Saint-Étienne-de-Beauharnois a approché la Municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague pour avoir recours aux services de la responsable de l'urbanisme;

ATTENDU qu'il y a lieu d'établir le taux horaire facturable pour les services rendus;

En conséquence,

Il est proposé par M. Christian Brault
Appuyé par M. Mathieu Gagné
Et unanimement résolu

D'établir à 80\$/l'heure la tarification pour les services de la responsable de l'urbanisme.

ADOPTÉ

LOISIRS / CULTURE / VIE COMMUNAUTAIRE

Aucun sujet n'a été traité sous ce point.

TRAVAUX PUBLICS / VOIRIE

24-06-127 SURVEILLANCE TRAVAUX RUE DU PONT – OCTROI DE CONTRAT

ATTENDU le projet de reconfiguration du profil de la rue du Pont et raccordement de la rue du Canal.;

ATTENDU l'entente de collaboration numéro 202485 concernant le partage des coûts avec le ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTMD);

ATTENDU qu'il y a lieu d'octroyer un contrat pour la surveillance des travaux;

ATTENDU que trois (3) firmes d'ingénierie ont été invitées à déposer une offre de services;

ATTENDU que le plus bas soumissionnaire conforme est l'entreprise Shellex avec une offre de services de 62 950 \$, taxes en sus;

En conséquence,

Il est proposé par Mme Mélanie Genesse
Appuyé par M. Jean-François Poirier
Et unanimement résolu

D'octroyer le contrat à l'entreprise Shellex, selon l'offre déposée.

D'autoriser la directrice générale et greffière-trésorière à signer, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague, tout document relatif à cet octroi de contrat, le cas échéant.

De financer ce projet via le Fonds quartier du Canal.

ADOPTÉ

SÉCURITÉ INCENDIE / SÉCURITÉ PUBLIQUE ET CIVILE

24-06-128 PRACIM / ADDENDA N°1 ENTENTE NUMÉRO 2030458 – AUTORISATION DE SIGNATURE

ATTENDU la convention d'aide financière numéro 2030458 intervenue entre la Municipalité (Paroisse) de Saint-Louis-de-Gonzague et le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation;

ATTENDU que certaines clauses de cette convention doivent être modifiées;

En conséquence,

Il est proposé par M. Mathieu Gagné
Appuyé par M. Paul Lavallière
Et unanimement résolu

D'autoriser le maire, M. Yves Daoust, à signer, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague, l'addenda numéro 1 relatif à la convention d'aide financière numéro 2030458.

ADOPTÉ

24-06-129 EMBAUCHE D'UN POMPIER – M. DAVID BERGERON-DEMERS

ATTENDU la recommandation émise par le directeur du Service de sécurité incendie d'embaucher monsieur David Bergeron-Demers;

En conséquence,

Il est proposé par M. Jean-François Poirier
Appuyé par M. Mathieu Gagné
Et unanimement résolu

D'entériner la recommandation du directeur du Service de sécurité incendie et d'embaucher monsieur David Bergeron-Demers à titre de pompier au sein du Service de sécurité incendie de la Municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague, conformément à la Politique de gestion du Service de sécurité incendie.

Que cette embauche soit effective en date de ce jour.

ADOPTÉ

VARIA

24-06-130 RÉVISION DE LA LOI SUR LA FISCALITÉ MUNICIPALE POUR LES TAXES DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC – APPUI

ATTENDU la demande d'appui de la Municipalité d'Upton, par la résolution numéro 2024-04-81, pour demander la révision de la Loi sur la fiscalité municipale pour les taxes de la Sûreté du Québec;

ATTENDU qu'en vertu de la loi sur la fiscalité municipale, le gouvernement du Québec peut introduire des taxes sur les services de la Sûreté du Québec;

ATTENDU que les municipalités locales doivent déboursier 50 % des coûts pour le service de la Sûreté du Québec selon le règlement prévu à cet effet;

ATTENDU que le fardeau fiscal des municipalités ne cesse de s'accroître;

ATTENDU que les municipalités locales sont assujetties aux décisions gouvernementales concernant le financement de la Sûreté du Québec;

ATTENDU que les contribuables locaux subissent une pression fiscale croissante en raison de cette contribution élevée;

ATTENDU que le taux de taxe de la Sûreté du Québec est actuellement déterminé de manière unilatérale, sans consultation ni prise en compte des besoins et capacités financières des municipalités;

En conséquence,

Il est proposé par M. Paul Lavallière
Appuyé par M. Christian Brault
Et unanimement résolu

De demander formellement au gouvernement du Québec une révision de la Loi sur la fiscalité municipale relative aux services policiers afin de revoir à la baisse la charge fiscale imposée aux municipalités pour le financement de la Sûreté du Québec.

De transmettre la présente résolution aux instances suivantes, soit au ministère des Affaires municipales, au ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale, à la Commission de la protection du territoire agricole du Québec, au débuté de Saint-Hyacinthe-Bagot, monsieur Simon-Pierre Savard-Tremblay, à la MRC d'Acton Vale, à la MRC des Maskoutains, à l'Association des directeurs municipaux du Québec, à la Fédération des municipalités du Québec, à l'Union des municipalités du Québec, aux MRC et Municipalités du Québec.

ADOPTÉ

24-06-131 SOCIÉTÉ D'HISTOIRE DE SAINT-LOUIS-DE-GONZAGUE / DEMANDE DE FONDS – AUTORISATION

ATTENDU la volonté de la Municipalité de soutenir la Société d'histoire de Saint-Louis-de-Gonzague dans le cadre du projet de mise en valeur de la maison Dansereau;

ATTENDU que la Municipalité souhaite apporter une aide financière en soutien à la Société d'histoire de Saint-Louis-de-Gonzague;

En conséquence,

Il est proposé par M. Mathieu Gagné
Appuyé par Mme Julie Baillargeon
Et unanimement résolu

De confirmer une aide financière à l'organisme de l'ordre de 929 \$ pour le projet de mise en valeur de la maison Dansereau.

D'autoriser la directrice générale et greffière-trésorière à signer, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague, tout document en lien avec la présente, le cas échéant.

ADOPTÉ

24-06-132 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par M. Mathieu Gagné
Appuyé par M. Paul Lavallière
Et unanimement résolu

Qu'ayant épuisé l'ordre du jour, de lever la séance à 19 h 46.

ADOPTÉ

Yves Daoust
Maire

Dany Michaud
Directrice générale et
Greffière-trésorière